

L.-J.-E. Blais, de Longueuil, et E. Archambault, de St Antoine district de Montréal ; J.-N.-E. Derome dit Decarré, de St-Basile, J.-E.-P. Bergeron, de St Antoine de Tilley, F.-X. Verrault, du Château-Richer, J.-H.-E. Mercier, de Québec, district de Québec ; S.-E. Sicard d'Arufel, de Maskinongé, J.-H.-S. Boûdet, de St-Pierre les Bécquets, A.-A. Gélinas, de St Barnabé, M.-J.-E. Rivard Dufresne, de Nicolet, et C.-E.-H. Vigneau, de Bécancour, district de Trois-Rivières ; J.-A. Ogden, de St Pie, O. Ashby, de Ste-Marie de Monnoir, A. Lussier, de Ste-Rosalie de Bagot, et G. Guillet, de Ste-Angèle de Rouville, district de St-Hyacinthe.

Tous ces aspirants étaient porteurs de diplômes de bachelier et n'ont pas eu d'examens à subir. Il leur a suffi de présenter leurs diplômes et de se faire identifier.

Trois aspirants seulement n'étaient point bacheliers et ont dû subir les examens exigés par la loi. Tous les trois ont failli à la tâche. L'un d'eux n'aura cependant que la géographie à reprendre cette matière étant de rigueur d'après les règlements.

Au sujet des examens, M.-J.-R. Tartre a proposé la préparation d'un programme pour la partie orale dans le genre de celui qui existe pour l'épreuve par écrit. La proposition a été acceptée et renvoyée au comité de législation pour y faire droit. Il n'y a pas de doute que c'est un moyen d'assurer davantage le sérieux des examens, la loi exigeant la double épreuve écrite et orale.

RAPPORT DU SYNDIC.

M. L.-P. Sirois, syndic de la chambre, soumet son rapport qui se lit comme suit et qui est adopté.

A la dernière session plusieurs jugements de suspension ont été prononcés contre les notaires qui devaient à la Chambre des arrérages de contribution. Depuis un bon nombre des notaires suspendus ont réglé ou payé des comptes. Mais il m'a fallu faire exécuter les jugements rendus contre MM. DesLières, du district de Bedford, Joseph Mélançon, Henri Lemire, Narcise Marion, Albert Turcotte, du district de Montréal. J'ai donné les avis requis par la loi aux protonotaires de ces districts pour faire déposer les greffes de ces notaires. Le protonotaire de Montréal m'a informé par lettre du 24 février dernier que M. Turcotte avait déposé son greffe. Je n'ai eu aucun rapport quant aux autres et j'ignore encore s'ils sont déposés.